VILLE DE
VENDARGUES
VIVRE VRAI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 23 octobre 2026

ARRETE N° POL-219/2026

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement au n°5 rue des chevaliers de Malte, afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (construction d'un branchement AEP jardin) par l'entreprise TTPR SERVICES du vendredi 30 Octobre 2026 au vendredi 06 Novembre 2026.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de voirie par la Société TTPR Services (Construction d'un Branchement AEP jardin) **du vendredi 30 Octobre 2026 au Vendredi 06 Novembre 2026,** la circulation et le stationnement seront réglementés au n°5 rue des chevaliers de Malte de la manière suivante :

- **Empiètement sur chaussée**
- **Circulation et stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Circulation alternée par feu ou manuellement si nécessaire**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
-

Article 2 **L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires en amont, pour permettre l'application des présentes dispositions**.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries aux sociétés de transports en commun

- Mise en ligne le 26/10/2026
- Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

MAIRIE DE VENDARGUES (Hérault)